

REUNION PUBLIQUE



OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

Une **OBLIGATION** POUR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Tous les habitants (ainsi que les propriétaires non résidents) des communes de Martiel et de Vailhourles sont conviés à la salle des fêtes de Vailhourles le

Samedi 2 Mars à 10 h00

pour une information, sous l'égide de M le Sous-Préfet de Villefranche de Rouergue et du capitaine des pompiers en charge des opérations de débroussaillage

Service Départemental
d'Incendie et de Secours



Aveyron



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*